

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Sigolène, dûment convoqué le 15 janvier 2026 par Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme BERGER Ghislaine, Vice-Présidente en l'absence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS.

PRÉSENTS : Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, Mr Henri BARDEL, Mme Anne PICHON-KELLY, Mr Jean-Louis LAVERGNE, Mme Noëlle BERTHASSON Mme Brigitte BEST, Mr Gérard CELLE, Mme Thérèse CORNILLON, Mme Annie DESAGES, Mme Nicole GUILLAUMOND, Mr Yves ROCHE, Mr Hervé VACHET.

EXCUSÉS : Mr Didier ROUCHOUSE, Président

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Adeline BRUN ayant donné pouvoir à Henri BARDEL, Mme Karine PAULET ayant donné pouvoir à Ghislaine BERGER

ABSENTS : Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Laëtitia SABATIER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne PICHON KELLY

OBJET : Bons d'achat au profit de l'association « Les Restos du Cœur »
Délibération n°2026_01_01

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-5 et suivants relatifs aux missions des CCAS ;

Vu la demande de subvention de l'association « Les Restos du Cœur » en date du 23 décembre 2025 ;

Vu le projet de convention de partenariat annexé à ladite demande, encadrant les modalités d'utilisation de la subvention ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration la demande de subvention formulée par l'antenne de Sainte-Sigolène des « Restos du Cœur ».

Cette demande porte sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 900 € versée sous forme de bons d'achat répartis à hauteur de 450 € dans chacune de deux enseignes de la commune : Carrefour et Intermarché.

Ces bons d'achat permettront l'acquisition de produits frais, d'hygiène et d'entretien, destinés à être remis aux bénéficiaires lors des distributions réalisées par l'association, dans le cadre de ses actions d'aide auprès des bénéficiaires.

Les pièces jointes (demande de subvention Annexe 1 et la convention Annexe 4) sont annexées à la présente délibération

Toutes explications entendues, et après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

AR Prefecture043-264302035-20260122-CCAS2026_01_01-DE
Reçu le 27/01/2026

- Approuve le montant de la subvention à hauteur de 900 € accordée à l'antenne locale « Les Restos du Cœur » ;
- Approuve la répartition suivante : 450 € à Intermarché et 450 € à Carrefour sous forme de bons d'achat.
- Approuve la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Membres en exercice	17
Présents	12
Représentés	2
Votants	14

Quorum	9
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	14

*Pour copie conforme**Le 22 janvier 2026**Le Président du CCAS,****M. Didier ROUCHOUSE***

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication le